

Contentieux de la Sécurité sociale (DU)

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Contentieux juridique**
 - **Activités des caisses de Sécurité sociale**

Code(s) NAF : **64.30Z**, **69.10Z**, **84.30A**

Code(s) NSF : **128g**

Code(s) ROME : **C1109**, **K1903**, **K1902**

Formacode : **13205**

Date de création de la certification : **01/04/2016**

Mots clés : **securite sociale**, **REDACTION**, **Contentieux**, **Juridique**

Identification

Identifiant : **3486**

Version du : **12/04/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **N/A**

Non formalisé :

- [Décision de l'ensemble des branches du Régime général de la Sécurité sociale \(Recouvrement, Maladie, Famille et Retraite\)](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le **Diplôme d'Université « Contentieux de la Sécurité sociale »** a pour objectifs de proposer une formation qualifiante et diplômante à des salariés des organismes de la Sécurité sociale, soit occupant des fonctions juridiques et contentieuses sans avoir eu une formation préalable adaptée, soit ayant à traiter de réponses juridiques complexes ou encore étant amenés à occuper ces fonctions dans le cadre d'une mobilité.

Les objectifs principaux sont :

Pour les salariés :

Approfondir leurs connaissances pour mieux maîtriser leur poste et les missions qui leur sont confiées.
Favoriser la mobilité interbranche en leur permettant de postuler à des postes équivalents auprès d'organismes au sein des différents régimes de la Sécurité sociale.

Pour les employeurs des organismes de Sécurité sociale :

Mieux maîtriser le risque juridique lors d'un contentieux

Accompagner l'évolution et la montée en compétence de leurs salariés

La certification a été créée initialement en partenariat avec la branche recouvrement, puis généralisée à l'ensemble des branches de Sécurité sociale. Il s'agit de donner la qualification et les compétences nécessaires aux personnes en poste sur un métier en lien avec le contentieux spécifique qu'est celui de la Sécurité sociale. Ces personnes n'ont en effet souvent pas ou peu de connaissances spécifiques sur ces thématiques lorsqu'elles sont amenées à prendre ces postes (après un recrutement ou une évolution professionnelle). Cela permet donc aux caisses qui les emploient que le risque contentieux soit mieux maîtrisé (et d'améliorer les aspects financiers qui en découlent), et de favoriser la mobilité professionnelle inter-branche pour ces salariés.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Il n'existe aucune autre certification diplômante comparable, spécifique au contentieux de la Sécurité sociale, enregistrée au RNCP.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Appréhender l'environnement législatif et réglementaire. Il s'agit de mobiliser les ressources adaptées, et de comprendre les enjeux, les causes et les conséquences des évolutions des règles applicables en matière de Sécurité sociale.

Identifier les questions juridiques et y apporter un niveau de réponse approprié, face au risque de contentieux en matière de Sécurité sociale. Anticiper et traiter les difficultés d'application du droit de la Sécurité sociale dans le cadre du quotidien des caisses de Sécurité sociale.

Construire et énoncer clairement un argumentaire. Rédiger des conclusions et plaider un dossier, dans le sens des intérêts représentés.

Modalités générales

Le **Diplôme d'Université « Contentieux de la Sécurité sociale »** est ainsi articulé :

150 h de cours en présentiel (avec supports en-ligne)

Les sessions de cours se déroulent durant 5 semaines complètes, une semaine par mois entre avril et octobre chaque année. Durant l'année de formation, les stagiaires maintiennent leur activité professionnelle dans leurs organismes respectifs.

La rédaction de conclusions concernant des dossiers contentieux, donnant lieu à une soutenance devant un jury composé d'un magistrat, d'un avocat, d'un représentant des branches de la Sécurité sociale, et d'un enseignant.

L'exercice est préparé tout au long de la formation, de façon à maîtriser les règles de la construction d'un dossier contentieux.

Il évalue la capacité à rechercher et synthétiser des informations, rédiger de façon construite et argumenter, et à convaincre.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Salariés

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

A l'issue du cursus, le salarié sera mieux à même de prendre et/ou d'assumer les responsabilités qui lui sont confiés dans son organisme, et de mieux comprendre les dossiers juridiques qui lui sont soumis.

Cela lui permet de valoriser et d'améliorer sa pratique professionnelle, d'accéder à des postes avec davantage de responsabilité, et d'envisager des opportunités de mobilité auprès d'autres organismes.

Pour l'entité utilisatrice

Le Diplôme d'Université « Contentieux de la Sécurité sociale » est une réelle source de valeur ajoutée puisque l'expertise développées par les salariés permet l'amélioration de la maîtrise du risque juridique pour les organismes (et de ses conséquences financières).

Favoriser la mobilité entre organismes au sein d'une même branche ou d'une autre branche de la Sécurité sociale et fluidifier ainsi la gestion des RH (GPEC).

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 ou d'un titre homologué niveau III et exercer une fonction juridique au sein d'un organisme de Sécurité sociale.

Ou justifier d'une expérience professionnelle significative au sein d'un service juridique, d'au moins trois années, en rapport direct avec l'intitulé de la formation, avec accès à la formation par le biais d'une VAP permettant de mettre en avant les compétences acquises avant l'entrée en formation.

Compétences évaluées

1. Appréhender l'environnement législatif et réglementaire.

Maîtriser l'organisation du système juridique français : connaître et comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire pour traiter efficacement un dossier

Rechercher des informations adaptées face à une question concrète

Mobiliser les éléments appropriés face à un problème juridique de Sécurité sociale

2. Identifier les questions juridiques et y apporter un niveau de réponse approprié, face au risque de contentieux en matière de Sécurité sociale.

Maîtriser l'environnement juridique de la Sécurité sociale et de la protection sociale, et faire preuve d'agilité, de curiosité, et de communication entre organismes de sécurité sociale

Cibler les enjeux juridiques face à une situation contentieuse en lien avec la Sécurité sociale : traiter les questions juridiques de façon opportune.

Apporter le niveau de réponse adapté aux enjeux : mesurer le degré de complexité d'une question, et construire une réponse adéquate.

3. Construire et énoncer clairement un argumentaire

Rédiger des conclusions pour traiter des dossiers contentieux

Respecter les règles de procédures applicables

Plaider un dossier devant une Cour, dans le sens des intérêts représentés, et emporter la conviction du juge

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Néant

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Diplôme d'Université « Contentieux de la Sécurité sociale » (matérialisé par un parchemin, et donnant lieu à une remise des diplômes officielle)

Centre(s) de passage/certification

- Formation Continue
Panthéon Sorbonne, 21
rue Broca, 75005 Paris

Plus d'informations

Statistiques

10 à 16 stagiaires par an. 2 promotions sont achevées (2016 et 2017) avec un taux de 100% de certifiés parmi les stagiaires. Une 3ème promotion ouvre fin mars 2018.

Autres sources d'information

<https://www.univ-paris1.fr/fcps/formation/droit/du-contentieux-de-la-securite-sociale/>

<http://extranet.ucanss.fr/applications/guideLettresInformations/co/LI0590.html>